

A . M . P . I . A .  
ASSOCIATION DES MEMBRES PENSIONNÉS DE LA C . I . A .

Correspondance:  
Case postale 2039  
1211 Genève 2

Genève, février 2008

Mesdames, Messieurs, chers Collègues,

Votre Comité souhaite chaleureusement à tous les membres de l'AMPIA une Année 2008 pleine de santé, de joies et de bonheur partagé.

### **La CIA en 2007**

L'année passée sous revue est aussi la dernière de la législature 2004-2007. En préambule force est de constater que la situation, faut-il le répéter, n'est pas aussi catastrophique que ce que l'on nous invite quotidiennement à croire. En effet, à l'instar de l'AVS d'ailleurs, la CIA est en bonne santé financière et gérée avec compétence ce qu'attestent les rapports de gestion de votre caisse.

Le gros dossier de cette fin de législature est sans conteste celui de la fusion des caisses de prévoyance décidée par l'Etat. Un groupe de pilotage est à l'œuvre avec pour mandat de présenter au Conseil d'Etat d'ici décembre 2008 un rapport complet devant permettre de réaliser la fusion de la CIA, CEH et CP. Nous ne sommes pas représentés dans ce groupe de pilotage alors que les retraités constituent à l'évidence un groupe important. Le rapport de gestion 2006 en page 7-8 mentionne 11593 pensionnés et 25 785 salariés. Nous avons écrit au Conseil d'Etat pour lui faire part de notre volonté de participer et avons obtenu l'assurance d'être consultés avant toute décision, réponse qui ne nous satisfait pas.

Nous estimons indispensable de maintenir le système de primauté des prestations, système dans lequel la caisse de retraite agit collectivement pour assurer son financement et son équilibre à long terme. Les aspects de solidarité entre actifs et pensionnés sont donc prépondérants et ne doivent en aucun cas être bradés.

La CIA a pris position d'autre part sur la consultation fédérale sur le projet de financement des institutions de prévoyance de droit public. Dans sa réponse la caisse met en évidence l'impossibilité pour la CIA d'assurer une recapitalisation intégrale sur 30 ans et plaide pour la mise en œuvre du modèle des experts que le Conseil Fédéral avait adopté, seule et unique voie possible à ses yeux. Elle demande aujourd'hui aux Autorités fédérales de tracer les priorités de manières claires et réalistes et de revenir au modèle prôné par les experts.

### **A.M.P.I.A.**

Dans les conclusions de notre rapport final « Besoins et préoccupations prioritaires des pensionnés », édité en avril 2007, nous avons préconisé l'établissement d'un

passoport polyvalent pour les seniors. Ce rapport ayant été très largement diffusé, nous avons eu beaucoup de réactions et de remarques relatives à cette proposition.

Actuellement, nous sommes en pourparlers avec La Plate-forme des Associations d'Aînés de Genève, dont la Ville de Genève fait partie, pour réaliser un tel document.

Il convient de rappeler ici qu'un vaste choix d'activités, d'occupations destinées aux aînés existe déjà, et que des réductions sont offertes aux seniors par diverses organisations. Mais nous voudrions aller plus loin et obtenir, par le biais de ce passeport senior, par exemple des tarifs préférentiels dans les transports publics tel que les TPG et les CFF.

Le passeport senior existe bel et bien dans plusieurs pays, notamment en France, aux USA et au Canada. A notre connaissance en Suisse cela n'existe pas encore. L'objet de notre démarche est donc la création d'un document unique devant permettre d'obtenir des réductions et facilités lors d'événements, manifestations, séjours, déplacements, etc.

Par cette démarche nous ne voulons pas seulement réclamer des faveurs, nous souhaitons également manifester nos intérêts, notre présence, nos disponibilités - par exemple au niveau du bénévolat - dans la vie sociale et économique de notre canton, de notre pays, démontrer notre force, notre volonté et notre unité.

Nous vous invitons à participer nombreux à l'Assemblée générale du 13 mars prochain, assemblée au cours de laquelle vous aurez à élire le président et le Comité de notre Association pour la période 2008-2011, années très importantes pour les caisses de retraites du secteur public en général, et pour les caisses de retraites de l'Etat de Genève en particulier.

Nous vous remettons, en annexe, la liste des théâtres genevois auprès desquels vous pouvez obtenir, sur présentation du récépissé postal du paiement de votre cotisation, des billets à prix réduits. Pour de plus amples informations, nous vous invitons à vous adresser à la nouvelle responsable des spectacles à prix réduits :  
**Madame Hillevi Perraudin** – rue du 1<sup>er</sup> Juin 6 – 1207 Genève – tél. 022 736 6814.

Egalement sous ce pli, vous trouverez un bulletin de versement qui vous permettra de vous acquitter de votre contribution annuelle absolument nécessaire au bon fonctionnement de notre Association, soit **CHF 10. —**. Nous vous remercions de régler ce modeste montant si possible avant notre prochaine Assemblée générale.

Dans l'attente du plaisir de tous vous rencontrer, le 13 mars prochain, nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, chers collègues, nos cordiales salutations.

**Pour le Comité de l'AMPIA**

Béla SZILAGYI  
Vice-président

Werner ZIMMERMANN  
Membre

Adrien-André BRIOL  
Président